



## AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 24.(1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le requérant Reiff et fils S.C., ayant son siège à L-6315 BEAUFORT 1, rue des Prés, a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Beaufort.

Beaufort, le 27 novembre 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,

le bourgmestre,



le secrétaire communal,